COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de M. Jean-François HAZOUME, Maire de la Commune Nouvelle Porte du Ried

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Adjoints	Présents	Excusés	Non excusés	Donne procuration à
BURDLOFF Thania				
OHLMANN Grégory				
MEYER Laurence				
SPEICHER Robert				
VOGEL Maïté				
DEMANINS Patrick				
SCHILLINGER Michèle				
FLEITH Jean-Louis		X		BAUMANN Carine
BAUMANN Carine				
ZWICKERT Marc				Arrivé à 19h53 point n°5
YRAETA Odile				
CLEF Emmanuel		X		HAZOUME Jean-François
GOULOUZELLE Edith				
ZAWALEN Victor				
ZIRN Camille				
FRUH Philippe				
GARNCARZ Sylvie				
GRINGER Damien		X		BURDLOFF Thania
JAEGLI Quentin		X		DIRNINGER Elodie
DIRNINGER Elodie				
STEINBRUNNER Guy				
ZETTING Céline				

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 ;
3. Urbanisme ;
4. Acceptation d'une somme versée par une association à la suite de la cessation de ses activités ;
5. Convention de regroupement de centres de première intervention de Porte du Ried et de Wickerschwihr en une unité unique ;
6. Centre de Première Intervention - Fermeture des locaux de Riedwihr ;
7. Convention d'occupation des locaux communaux ;
8. Retrait de la délibération du 23 avril 2026 portant nomination d'un correspondant défense ;
9. Syndicat Pôle Ried Brun - Rapport d'activité 2025 ;

10. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
11. Divers.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du droit local, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le secrétariat de la séance à Mme Aurore DONZELOT, secrétaire générale.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire.
Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

- Arrêté N°0077/2026 de non-opposition à déclaration préalable (DP 068 143 26 00054)

NOUVEAUX DOSSIERS D'AUTORISATION DE TRAVAUX

- SAS Saveurs du Ried (AT 068 143 26 00001) - 42 rue Principale HOLTZWIHR
  Motif : Classement sécurité incendie (non ERP), proposition de classement de sécurité incendie (5ème catégorie type M et N)
  Zone UA
  En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Mme Mireille KLEITZ MULLER (PC 068 143 26 00011) - 1 route de Colmar HOLTZWIHR
  Motif : Construction d'un carport de 24 m2
  Zone UB
  En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- Mme Mireille KLEITZ MULLER (DP 068 143 26 00059) - 1 route de Colmar HOLTZWIHR
  Motif : Abattage de troènes et arbustes sur limite sur rue pour mise en place d'un muret béton de 1,40 m de hauteur avec couventines en béton
  Zone UB
  Avis favorable

- Mme Camille ZIRN (DP 068 143 26 00060) - 6 route de Colmar HOLTZWIHR
  Motif : Réalisation d'une piscine semi-enterrée en bois de 5 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, profondeur de 1,38 mètres (trou de 1, 40 mètres).
  Zone UB
  Avis favorable

M. Ralph ZENOU (DP 068 26 00061) - 3 rue l'Ouest HOLTZWIHR
Motif : Rénovation des tuiles de toit et peinture en gris anthracite, peinture des boiseries du sous-bassement en gris anthracite, peinture en blanc crème des 3 murs de l'entrée.
Zone UB
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 26 00016 pour Me Marine GROS pour la Section 19 parcelle 37 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 26 00016 pour Me Marine GROS pour la Section 44 parcelle 215 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 26 00016 pour Me Marine GROS pour la Section 44 parcelle 216 à HOLTZWIHR

Point n°4 : Acceptation d'une somme versée par une association à la suite de la cessation de ses activités

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs par les communes ;
VU la déclaration de cessation d'activité de l'Association de Gestion de la salle polyvalente Saint Martin de Holtzwihr ;
Vu l'information transmise à la commune indiquant que l'association, après clôture de ses comptes, a décidé de verser le solde disponible à la commune.

Considérant que l'association a cessé ses activités et procédé à la liquidation de son compte bancaire ;
Considérant que le solde disponible, d'un montant de 3 623,97 €, a été versé à la commune à titre de don en numéraire ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'accepter formellement ce don conformément aux dispositions du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'accepter la somme versée par l'Association de Gestion de la salle polyvalente Saint Martin de Holtzwihr, d'un montant de 3 623,97 €, consécutive à la cessation de ses activités.
- De préciser que cette somme constitue un produit de fonctionnement et sera inscrite au compte 756 – Libéralité reçues (M57 – exercice 2026).
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'émission du titre de recette correspondant et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Carine BAUMANN précise que cette disposition figure déjà dans les statuts de 1984, lesquels prévoient qu'en cas de cessation de l'association, le solde restant sur les comptes doit être versé à la commune.

Point n°5 : Convention de regroupement de centres de première intervention de Porte du Ried et de Wickerschwihr en une unité unique

Depuis plusieurs mois, une réflexion globale est engagée sur l'avenir du corps communal, sur les moyens de le renforcer et sur les conditions de sa pérennisation. Au fil de ces échanges, la commune de Wickerschwihr a exprimé ses inquiétudes quant à la capacité de son propre Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) à se maintenir dans la durée. Les communes de Porte du Ried et de Wickerschwihr partagent un territoire rural marqué par une forte identité locale, une proximité avec la population et une tradition d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Elles souhaitent aujourd'hui consolider cette dynamique en renforçant leur coopération dans le domaine des secours. Dans cette perspective, le regroupement des

Centres de Première Intervention Non Intégré apparaît comme une évolution naturelle, fondée sur la solidarité territoriale, la mutualisation des moyens et une coordination plus étroite entre les deux communes.

Ce projet, qui a reçu un avis favorable du Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, prévoit :

La dissolution du CPINI de la Commune de Wickerschwihr au bénéfice du CPINI de la Commune de Porte du Ried qui assurera la gestion administrative du CPINI ;
- La dénomination administrative de ce nouveau CPINI regroupé "CPINI Porte du Ried / Wickerschwihr" ;
- La dénomination opérationnelle de ce nouveau CPINI regroupé "CPINI Porte du Ried" ;
- La mutualisation et le transfert de l'ensemble des moyens matériels, y compris des véhicules, à la Commune de Porte du Ried qui en assurera l'entretien ;
- Une prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement selon la quote-part suivante :
    - 60 % à charge de la Commune de Porte du Ried ;
    - 40 % à charge de la Commune de Wickerschwihr ;
- La mise en place d'une prestation non urgente soumise à tarification ;
- La répartition de la prise en charge des allocations de vétérance des sapeurs-pompiers éligibles entre les Communes ;
- Le maintien de la contribution au SIS 68 pour la Commune de Wickerschwihr comme si elle disposait d'un CPINI propre ;
- La création d'une commission de suivi du regroupement entre les deux Communes ;
- La création d'un comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires répartis entre les deux Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver le regroupement du corps de première intervention Non Intégré (CPINI) de Porte du Ried et du corps de première intervention Non Intégré de Wickerschwihr à compter du 1er janvier 2027 ;

- D'approuver la convention de regroupement des centres de première intervention Non Intégré de Porte du Ried et de Wickerschwihr dans les termes présentés, ci-dessus, laquelle emporte dissolution du corps communal de Wickerschwihr et le regroupement de ses moyens, tant humains que matériels, sur le CPINI regroupé de Porte du Ried / Wickerschwihr ;

- De valider l'organisation proposée, comprenant un chef de corps et un adjoint issu des deux communes soit :
    - M. Vincent Verrhiest (Porte du Ried), chef de corps,
    - M. Philippe Meyer (Wickerschwihr), adjoint au chef de corps.

- D'approuver la mise en place d'une commission de suivi du regroupement composée de Thania BURDLOFF et de Patrick DEMANINS, représentants de la Commune de Porte du Ried ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement, à engager les démarches auprès du Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et de la préfecture, et à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre du nouveau corps communal.

Laurence MEYER demande si les sapeurs-pompiers disposent des équipements nécessaires pour la destruction des nids de guêpes.

Guy STEINBRUNNER (groupe minoritaire) confirme que, pour les opérations de destruction de nids de guêpes et de frelons, le corps des sapeurs-pompiers dispose déjà des équipements de protection nécessaires, notamment des combinaisons adaptées à ce type d'intervention non urgente. Il précise que seuls les produits

utilisés (en poudre ou sous forme de liquide concentré) sont à acheter, en fonction des besoins et de la consommation.

Céline ZETTING (groupe minoritaire) demande ensuite pourquoi Guy STEINBRUNNER n'a pas été intégré à cette commission de suivi.

Le Maire rappelle que Patrick DEMANINS est en charge de la sécurité et que Thania BURDLOFF est première adjointe.

Céline ZETTING (groupe minoritaire) regrette cette absence, soulignant que Guy STEINBRUNNER, ancien sapeur-pompier, maîtrise particulièrement ce sujet et aurait été un membre pertinent de la commission.

Le Maire répond que Guy STEINBRUNNER sera toujours le bienvenu pour participer aux échanges et partager ses idées.

Guy STEINBRUNNER (groupe minoritaire) indique être favorable au projet, tout en émettant des réserves quant au réaménagement de la caserne.

Le Maire conclut en précisant qu'il ne souhaite pas avancer dans la précipitation : une phase transitoire est nécessaire, et des discussions auront lieu avec les sapeurs-pompiers pour organiser les choses au mieux. Il réaffirme que Guy STEINBRUNNER pourra contribuer chaque fois qu'il le souhaite.

Point n°6 : Centre de Première Intervention - Fermeture des locaux de Riedwihr

Lors de la création de la commune nouvelle de Porte du Ried, issue du regroupement des communes de Holtzwihr et de Riedwihr, le Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) de Riedwihr a été dissous. Le CPINI de Holtzwihr est alors devenu le CPINI unique de Porte du Ried, fonctionnant sur deux sites distincts.

Dans le cadre du projet de regroupement des CPINI de Porte du Ried et de Wickerschwihr, dont le siège sera établi au 3 rue de l'Église à Holtzwihr - Porte du Ried, il y a lieu de procéder à la fermeture des locaux du CPINI situés à Riedwihr.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions, décide

- D'acter la fermeture administrative des locaux du CPINI situés à Riedwihr.

Élodie DIRNINGER (groupe minoritaire) fait part de son inquiétude : si les locaux venaient à être fermés, cela pourrait créer une seconde friche à Riedwihr.

Le Maire répond qu'un réaménagement global de l'ensemble des bâtiments communaux sera engagé en temps voulu sur le site de Riedwihr afin d'éviter ce type de situation.

Point n°7 : Convention d'occupation des locaux communaux

La commune met à disposition des locaux communaux situés 3 rue de l'Eglise à Porte du Ried au bénéfice du Corps de Première Intervention Non Intégré (CPINI), afin de permettre l'exercice de ses missions de proximité et l'organisation de ses activités. Le CPINI est rattaché à l'amicale des sapeurs-pompiers de Porte du Ried/Wickerschwihr ainsi qu'à l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Holtzwihr, qui accompagnent et soutiennent son fonctionnement au travers de leurs actions respectives.

Il convient de formaliser cette mise à disposition par une convention précisant les conditions d'occupation, d'entretien, d'assurance et de responsabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la convention d'occupation des locaux communaux au 1er janvier 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Point n°8 : Retrait de la délibération du 23 avril 2026 portant nomination d'un correspondant défense

VU le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 23 avril 2026 portant nomination d'un correspondant défense ;
VU le courrier du Préfet du Haut-Rhin en date du 14 septembre 2026, reçu en recommandé, relatif au contrôle de légalité de ladite délibération ;
VU l'article L.2122-18 du CGCT, rappelé par le préfet, selon lequel « *il revient au maire, seul chargé de l'administration, de procéder à une telle désignation* » ;
VU la décision du Conseil d'État du 30 mars 2023, n° 468012, mentionnée par le préfet, confirmant que le maire peut recueillir l'avis du conseil municipal mais demeure seul compétent pour la désignation.

Considérant que la désignation d'un correspondant défense n'est encadrée par aucune disposition législative ou réglementaire ;
Considérant qu'en conséquence, la délibération du 23 avril 2026 a été prise par une autorité incompétente ;
Considérant que le préfet du Haut-Rhin demande expressément « *d'inviter votre conseil municipal à retirer cette délibération* » ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder au retrait de l'acte afin de régulariser la situation administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De retirer la délibération du 23 avril 2026 portant nomination d'un correspondant défense.
- De préciser que ce retrait annule l'ensemble des effets juridiques de la délibération concernée.
- De prendre acte que la désignation du correspondant défense relève de la compétence exclusive du maire, conformément aux observations du préfet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à édicter l'arrêté portant désignation du correspondant défense et à le transmettre aux services préfectoraux.

Point n°9 : Syndicat Pôle Ried Brun - Rapport d'activité 2025

Le Maire informe que le Syndicat Pôle Ried Brun a adressé son rapport d'activités 2025.

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Pôle Ried Brun est tenu d'adresser aux maires de chaque commune membre chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Pôle Ried Brun.

Point n°10 : Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- Commission sécurité du 9 septembre 2026 (Patrick DEMANINS)

La commission Sécurité rappelle que la sécurité doit être envisagée de manière globale et que chaque membre est soumis au devoir de réserve. Elle s'appuie sur la pyramide des risques de Bird, soulignant que la réduction des comportements dangereux diminue mécaniquement les accidents, des plus bénins aux plus graves. La commission a un rôle de prévention auprès du public, des agents communaux et des bénévoles engagés dans les dispositifs citoyens de sécurité civile.

1. Organisation générale de la commission

La commission est structurée autour de six grands axes :

- Sécurité des biens et des personnes (vidéoprotection),
- Contrôles réglementaires,
- Plan Communal de Sauvegarde et Réserve Citoyenne de Sécurité Civile,
- Sécurité routière,
- Sécurité scolaire (Plan Particulier de Mise en Sûreté et Document Unique d'Evaluation des Risques),
- Services de secours et bornes incendie.

2. Rôle du maire en matière de sécurité

Le document rappelle les responsabilités du maire : police administrative, gestion de la police municipale, direction des secours en cas de crise, obligations judiciaires en tant qu'Officier de Police Judiciaire, coordination avec les forces de sécurité et participation aux instances locales (commission sécurité, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

3. Vidéoprotection

Un diagnostic a été réalisé par le Major Marchal (gendarmerie). Les propositions incluent :

- 19 à 23 caméras pour Holtzwihr, 11 à 15 pour Riedwihr,
- Stockage des images sur 30 jours,
- Serveur unique sécurisé à Holtzwihr ou serveurs séparés mais visualisation centralisée,
- Accès strictement limité, extraction uniquement sur réquisition judiciaire,
- Communication publique via bulletin, site, Intramuros et réunions d'information.

Plusieurs installateurs sont en cours de consultation.

4. Protection des biens et des données

La commission aborde la cybersécurité (référent gendarmerie, formation Cybertour) et les contrôles périodiques obligatoires (APAVE) concernant les installations électriques, gaz, incendie, PMR, aires de jeux, etc. Un registre de sécurité doit être tenu à jour dans chaque bâtiment.

5. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS doit être mis à jour tous les 5 ans. Plusieurs fiches manquent (canicule, rupture de digue). Les contacts, annuaires, logistique et données démographiques doivent être actualisés. Une mise en situation est à prévoir. Le Groupe de Secours Catastrophe Français pourrait être intégré via une convention de partenariat.

6. Réserve Citoyenne de Sécurité Civile (RCSC)

La RCSC, placée sous l'autorité du maire, doit être créée par délibération et encadrée par un règlement intérieur, un acte d'engagement, un arrêté municipal et une extension du contrat d'assurance. Le réserviste bénéficie d'un statut protecteur et peut être mobilisé jusqu'à 15 jours par an.

7. Sécurité routière

La commission prévoit un diagnostic des zones dangereuses, des aménagements (écluses, feux, passages piétons), une étude Vialis, et une journée de sensibilisation avec la gendarmerie. Elle travaille en lien avec la commission travaux.

8. Sécurité scolaire (Plan Particulier de Mise en Sûreté et Document Unique d'Evaluation des Risques)

Les PPMS sont rédigés par la directrice des écoles. Le DUER est mis à jour annuellement, avec intégration du risque canicule. La répartition des responsabilités est rappelée : la mairie pour le bâti, la direction pour la sécurité quotidienne.

9. Pompiers et bornes incendie

La commission suit l'évolution du corps des sapeurs-pompiers volontaires, l'intégration des Jeunes Sapeurs-Pompiers, la prévention des feux de forêt (règle des 30), et l'entretien des bornes incendie (contrat Colmarienne des eaux, inventaire, débit minimal, périmètre d'usage). Une convention est à prévoir pour l'utilisation des bouches sur terrain privé.

La prochaine commission aura lieu courant novembre 2026.

- Centre communal d'action social (C.C.A.S.) du 17/09/2026

Les différentes actions portées par le C.C.A.S. et ses membres ont été rappelées :

- 7 novembre : collecte alimentaire, avec la participation des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

- Collecte de la Ligue contre le cancer : le bilan chiffré transmis par la Ligue fait apparaître un montant légèrement supérieur à celui de 2025. La Ligue adresse ses remerciements à l'ensemble des bénévoles du CCAS qui se sont mobilisés pour réaliser le porte-à-porte au tout début de l'été. Grâce à leur engagement, les résultats se maintiennent à un niveau stable, avec même une légère progression par rapport à l'année précédente.

- Repas de Noël des aînés :
  - 6 décembre 2026 à Holtzwihr ;
  - 17 janvier 2027 à Riedwihr.

- Actions de Noël à destination des écoliers : un livre sera offert par la commune à chaque écolier de Porte du Ried, accompagné d'un petit goûter le dernier jour d'école.

- Visites aux aînés malades ou en EHPAD : les membres du Conseil Municipal sont invités à signaler toute personne isolée ou souffrante afin que des visites puissent être organisées.

Le 20 novembre se tiendra également une soirée de sensibilisation au don d'organes organisée par le C.C.A.S.

Thania BURDLOFF propose de réaliser également un flyer sur le don d'organes, afin qu'il puisse être distribué en même temps que celui de la Banque alimentaire.

Le C.C.A.S. et ses membres assurent l'organisation et la coordination de l'ensemble de ces événements. Ils pourront, si nécessaire, solliciter le renfort des collègues conseillers municipaux afin de compléter les équipes et de garantir le bon déroulement des différentes actions.

- Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 14 octobre 2026

Pour ce nouveau mandat, plusieurs orientations ont été décidées. Le prix de l'eau a été réévalué afin d'accompagner le programme de renouvellement des conduites, dont certaines atteignent 140 ans et ont connu plusieurs ruptures.
En matière de gestion des déchets, une réflexion est engagée sur l'adaptation des contenants et le renforcement du tri, avec un test de collecte toutes les deux semaines actuellement mené à Fortschwihr.
Certains tarifs ont été réactualisés, notamment ceux des aires d'accueil des gens du voyage, qui relèvent de Colmar Agglomération, les campings, etc.
Enfin, le schéma directeur de planification des pistes cyclables intercommunales de Colmar Agglomération a été validé : la commune a obtenu l'accord pour deux liaisons, Riedwihr–Holtzwihr, permettant de desservir la nouvelle passerelle « Persévérance » de Wickerschwihr et pour la route de Wihr, liaison Holtzwihr vers la piste du canal via la route de Wihr, offrant un accès sécurisé à la piste existante. Le début des travaux est prévu pour le début de l'année prochaine.

Point n°11 : Divers

- Réunion publique sur la réserve citoyenne du 06/10/2026

À la suite de la réunion d'information qui s'est tenue le mardi 6 octobre au sujet de la réserve citoyenne, nous souhaitons proposer aux conseillers municipaux de s'y inscrire. Les personnes souhaitant s'inscrire sur cette liste pourront compléter le formulaire d'inscription à l'issue de la séance du Conseil Municipal du 15/10/2026.

Un atelier de désherbage aura lieu le samedi 17 octobre. Huit citoyens sont déjà inscrits, et les riverains ont été informés : ils peuvent participer s'ils le souhaitent.

La Réserve citoyenne compte actuellement 35 volontaires inscrits, sans compter les membres du Conseil Municipal.

- Agenda

18/10/2026	13h-14h	3x Sentiers Nature	Découverte des sentiers
20/10/2026	19h30	Salle polyvalente Holtzwihr	Réunion publique gendarmerie + Brigade Verte
21/10/2026	16h30-19h30	Salle polyvalente Holtzwihr	Don du sang
23/10/2026	19h30	Salle polyvalente Holtzwihr	Ciné-Club "Le rebelle"
31/10/2026	17h	Ecole Paul Frieh	USEP - Chasse aux bonbons et petite fête Halloween
07/11/2026	10h-12h	Mairie de Holtzwihr	Collecte de Banque Alimentaire du C.C.A.S.
08/11/2026	11h-13h	Salle des fêtes de Riedwihr	Apéro citoyen
10/11/2026	14h	Salle des Marronniers de Riedwihr	Après-midi jeux C.C.A.S.
11/11/2026	11h45	Holtzwihr	Cérémonie du 11 novembre
12/11/2026	19h30	Salle des Marronniers de Riedwihr	Conseil Municipal

- Tour de table

Le Maire rappelle qu'il avait été demandé, lors du Conseil municipal du 10 septembre 2026, pourquoi le questionnaire diffusé dans plusieurs communes pour identifier les besoins des habitants concernant la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées La Roselière n'avait pas été proposé à Porte du Ried.
Les informations reçues indiquent que seuls certains villages « cibles » ont été retenus pour cette enquête, et que Porte du Ried ne faisait pas partie des communes sélectionnées.

Robert SPEICHER informe que Colmar Agglomération prévoit d'installer un conteneur à papier supplémentaire à côté de FIMUREX d'ici la fin de l'année.

Camille ZIRN indique qu'elle était présente à la réunion à l'école. Les parents souhaitent connaître les mesures envisagées pour améliorer l'ombrage à l'école de Riedwihr et souhaitent également savoir quelles autres mesures pourraient être envisagées pour mieux faire face aux épisodes de fortes chaleurs.

Thania BURDLOFF précise que les volets seront installés à l'école de Riedwihr la semaine prochaine. L'installation de brasseurs d'air est également prévue. Le brumisateur n'a pas encore été étudié, mais le sera avant la prochaine période de forte chaleur. Concernant le rafraîchissement de la cour, aucune solution n'est arrêtée pour le moment. Elle ajoute que la climatisation de la salle des Marronniers et de la salle plurivalente sera installée avant la fin de l'année.

Thania BURDLOFF informe également qu'un débouchage de l'évier de la salle des Marronniers sera réalisé la semaine prochaine et que les fenêtres du local de la caserne ont été remplacées.

Michèle SCHILLINGER sollicite l'aide des membres du Conseil municipal pour le service du 11 novembre.

Laurence MEYER rappelle que l'adjudication du bois aura lieu le 5 décembre à 11h, à la salle des associations, et invite à diffuser l'information auprès des personnes susceptibles d'être intéressées.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Jean-François HAZOUME

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT